



## Allocations logement erreur de la caf dans l'évaluation

Par **marinella**, le **08/10/2012** à **15:02**

Bonjour, rn rn Avant de signer un bail j'ai fait évaluer par la caf le montant de mon ALS rn pour un loyer de 560 € sachant que je suis en invalidité à 80%. L'agent qui m'a reçu après avoir étudié mon dossier complet m'a établi une évaluation écrite de mon ALS qui s'élevait à 249 €. rn C'est dans ces conditions que j'ai signé mon bail et déposé mon dossier complet. J'ai eu la surprise de recevoir un courrier de la CAF m'indiquant que mon ALS s'élevait à 30 €. rn Après interrogation il m'a été indiqué que l'agent avait commis une erreur concernant la zone dont je dépendais. rn Si j'avais su que je ne percevrai qu'une allocation de 30 € je n'aurais jamais signé un bail de 3 ans pour un loyer de 560 €. Je rencontre évidemment de grandes difficultés financières compte tenu que je ne perçois qu'une pension d'invalidité. Quels sont mes droits pour faire réparer le préjudice que je subis rn Merci pour votre réponse.